

OFFRE DE PARRAINAGE

DECLARATION
DES CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION FAISANT OBSTACLE A
LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées dans l'article L423-15 du Code de l'environnement.

- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Coordonnées du Parrainé (*tous les prénoms sont obligatoires)

Nom :

Prénoms * :

Adresse :

CP/Ville :

E-mail :

Portable :

Date de naissance :

Lieu et département de naissance :

Références du permis de chasser du Parrainé : joindre obligatoirement une copie du permis de chasser

Numéro de permis :

Délivré le :

Par : ☐ Préfecture de : Département de la Préfecture :
☐ ONCFS / OFB

Identification du Parrain : joindre obligatoirement une copie du permis de chasser

SIGNATURE

Nom :

Prénoms :

Adresse :

CP : ville :

Date de naissance : Portable :

E mail :@.....

A :

Le :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR : Je, soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4 B du Code Général des Impôts,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dans les conditions indiquées dans le cadre ci-après,
- Je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT pour la saison.

Fait à

Le

SIGNATURE



Pour chasser la bécasse en 2026–2027, je souhaite : (MENTION OBLIGATOIRE)

- ☐ Un carnet Bécasse Papier Carnet 2025-2026 déjà rendu ou joint à ce courrier avant le 30.06.2026
- ☐ Un carnet Bécasse numérique sur l'application CHASSADAPT
- ☐ Pas de carnet Bécasse

Attention : Tout choix d'un carnet papier est définitif, impossible de basculer sur chassadapt en cours de saison

☐ **Validation Urgente**(si nécessaire au 1^{er} juillet 2026)



VALIDATION NATIONALE 69
(chèque à l'ordre de FDCRML – Régie de Recettes)

☐ Permis National Petit ET Grand Gibier **228.55 €**

*Cotisation fédérale 106.31 € + part FNC 57.64 € + redevance cynégétique 50.60 € + droit de timbre 9 €
Dont Frais de dossier obligatoires pour les permis nationaux 5.00 €*

☐ Assurance RC Chasse (1) **22.00 €**

☐ Contribution Sanglier Droit Local

Obligatoire pour chasser le sanglier dans les 3 départements 57, 67 et 68 **80 €**

Si vous êtes concernés, merci de préciser le département auprès duquel vous souhaitez acquitter cette contribution :

☐ 57 ☐ 67 ☐ 68

Pour les explications, reportez-vous à la notice explicative jointe

MONTANT TOTAL DE LA VALIDATION NATIONALE

€

VALIDATION DEPARTEMENTALE 69
(chèque à l'ordre de FDCRML – Régie de Recettes)

☐ Permis Départemental 69 (Petit ET Grand Gibier) SANS assurance : **156.34 €**

Cotisation fédérale 96.74 € + redevance cynégétique 50.60 € + droit de timbre 9 €

☐ Permis Départemental 69 (Petit ET Grand Gibier) AVEC assurance (1) : **178.34 €**

(1) Demande de souscription de l'assurance chasse RC au prix de 22 € chez TERRASSUR Courtage, notice jointe.

Le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document.

Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FDCRML, notamment la gestion de l'activité cynégétique.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur notre site www.fdc69.com. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse a.herrmann@fdc69.com.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle

Conditions :

- Le parrain doit être titulaire d'un permis de chasser validé depuis plus de 4 ans,
- Le filleul ne doit pas avoir validé son permis depuis 3 saisons consécutives,
- Le parrain peut parrainer plusieurs personnes mais il ne bénéficie de l'offre qu'une fois par saison,
- L'offre est rétroactive pour le parrain mais pas pour le parrainé.

Autrement dit, si un parrain a déjà validé son permis et trouve un ami à parrainer en cours de saison, il peut prétendre à l'offre.

A l'inverse, si un chasseur valide sans parrain, il ne peut pas bénéficier de l'offre.

Modalités de remboursement : Le parrain et le parrainé règlent la totalité de leur validation 69.



Merci de nous adresser un IBAN afin de procéder au règlement par virement à partir du 15 octobre 2027



Bon de commande et chèque à nous renvoyer dûment remplis et signés dans l'enveloppe jointe à affranchir.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYE